

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01908

Numéro SIREN : 840 435 937

Nom ou dénomination : 2CO

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2021 sous le numéro de dépôt 8048

2CO

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 51 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 29 RUE MAURICE CLAVEL
34200 SÈTE**

840 435 937 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 15 juin,
A 17 heures,

MONSIEUR CYRIL SINGER,
Demeurant 29 rue Maurice Clavel, 34200 SETE,

Associé unique et Président de la société 2CO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Suite à l'acquisition de titres de la société OXYLIO intervenue le 1^{er} juin 2020 entraînant une prise de contrôle par la société 2CO, une obligation d'établir et de publier des comptes consolidés naît pour la société 2CO, conformément aux articles L. 233-16 et L. 233-17 du Code de commerce.

Par conséquent, lorsque l'entité a l'obligation de publier des comptes consolidés, elle doit nommer deux commissaires aux comptes indépendants l'un de l'autre, conformément à l'article L 823-2 du Code de commerce.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination des Commissaires aux Comptes titulaires,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, compte tenu de l'obligation pour les sociétés astreintes à publier des comptes consolidés de nommer au moins deux commissaires aux comptes, décide de nommer en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires :

- **La société TALENZ ARES AUDIT**, domiciliée 26 boulevard Saint-Roch, 84000 AVIGNON ;
- **La société KPMG S.A**, domiciliée Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX ;

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Les sociétés TALENZ ARES AUDIT et KPMG S.A ont fait savoir à l'avance par leurs représentants qu'elles acceptaient les mandats qui viendraient à leur être confiés et ont déclaré satisfaites à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

7576695D70BF4AC...
CYRIL SINGER